

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

# L'AVENIR DE LA FORÊT PRIVÉE



# Table des matières

---

Vision et mission de la Fédération  
des producteurs forestiers du Québec

**3**

•

Message du président : Dédouaner la production – et la réputation –  
des producteurs forestiers

**4**

•

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

**6**

•

Accroître le revenu des producteurs forestiers

**14**

•

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

**22**

•

Être un porte-parole crédible  
des propriétaires et producteurs forestiers

**24**

•

Administrateurs et employés à l'œuvre

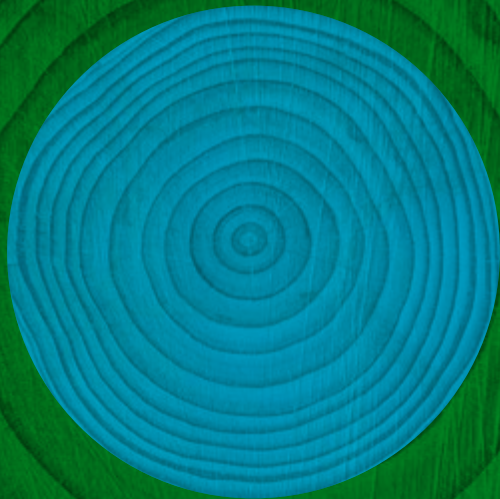
**30**

•

Organisations affiliées

**31**





## **Vision**

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

## **Mission**

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 162 900 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 500 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

# Message du président

## Régime forestier : Quel avenir pour les forêts privées?

Se projeter dans l'avenir est familier pour nous les forestiers. J'aime me rappeler que les arbres que j'ai plantés sont davantage un legs aux générations futures qu'une action entreprise pour en profiter de mon vivant. Cet avenir est préparé minutieusement, comme en témoignent mes plans d'aménagements forestiers et les réflexions perpétuelles qui m'habitent à propos de mes lots à bois.

Pourtant, il s'avère difficile pour moi de prédire si l'avenir des forêts privées est radieux... ou obscur. Nous avons bien tenté de définir un futur idéal dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, mais avons-nous vraiment été entendus?

Laissez-moi un instant voler la boule de cristal et rêver d'une utopie forestière basée sur le principe de résidualité. En remplaçant le volume de bois produit en forêt publique par celui de la forêt privée, les propriétaires forestiers ont un intérêt grandissant à reboiser pour accentuer la production. Le couvert forestier explose, si bien que les éclaircies pratiquées sont accueillies favorablement par Mère Nature. Entre chaque récolte, les producteurs forestiers, finalement reconnus comme de véritables professionnels, s'abreuvent des principes de la sylviculture d'adaptation et sèment des essences mieux adaptées aux changements climatiques. Les pousses d'avenir pullulent et contribuent à faire foisonner la biodiversité. Le besoin de récolter du bois en forêt publique diminue et le gouvernement parvient à atteindre les objectifs d'aires protégées et de protection de la biodiversité établis dans le Plan nature 2030. Le caribou forestier chante son allégresse et retrouve son territoire; son abondance est telle que la chasse est autorisée. On ne pourra jamais nous empêcher de rêver...



« La refonte du régime forestier amène son lot de nouveaux défis et d'opportunités qui conditionneront les forêts de demain. Est-ce possible que le gouvernement s'attelle à nous donner un coup de main en forêt privée? Est-ce utopique d'espérer que cette aide vienne renforcer le principe de la résidualité? »

À moins qu'un futur dystopique n'attende nos boisés? Des changements climatiques qui abîment nos arbres, des espèces exotiques qui évincent nos érables, des pressions sociales qui se traduisent par des réglementations abusives, et une guerre commerciale qui nous appauvrit en nous empêchant de vendre notre bois à juste prix se liguent contre les forestiers. L'avenir de la forêt privée se trouve probablement entre ces deux visions extrêmes.

La refonte du régime forestier amène son lot de nouveaux défis et d'opportunités qui conditionneront les forêts de demain. Est-ce possible que le gouvernement s'attelle à nous donner un coup de main en forêt privée? Est-ce utopique d'espérer que cette aide vienne renforcer le principe de la résidualité?

Peu importe nos doléances envers la forêt publique, il est de notre responsabilité de veiller à l'avenir de nos forêts privées comme nous l'avons déjà si bien fait par le passé. C'est pourquoi je vous invite à vous joindre à moi pour approfondir la réflexion et participer aux discussions lors de notre prochain congrès. Ensemble, déterminons un avenir de la forêt privée qui nous ressemble. ●

-----  
**Gaétan Boudreault**  
Producteur forestier  
et président de la FPFQ





## Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires. ●

## Réalisations 2024-2025

### Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, il ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires. ●

### Programme 2 milliards d'arbres : 42 M\$ pour la plantation d'arbres en forêt privée québécoise



Le 21 novembre 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont officialisé une entente dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres. Les deux paliers ont conclu une entente où ils prévoient chacun déboursier 220 M\$ pour procéder à la plantation de 100 millions d'arbres d'ici 2031. Sur les 440 M\$ prévus, la FPFQ anticipe que la forêt privée bénéficiera d'un soutien additionnel de 42,3 M\$ sur 6 ans, soit environ 7,2 M\$ par année. Les sommes pourront servir à accentuer le reboisement, notamment des zones touchées par des perturbations naturelles et des sites improductifs, de même qu'à assurer l'entretien des plantations. La conclusion d'une entente entre le provincial et le fédéral était fort attendue par la FPFQ. ●

## Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la PPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.

Au cours des dernières années, la PPFQ et les Propriétaires forestiers du Canada (PFC) ont poursuivi des représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les intervenants fédéraux afin de les convaincre d'adopter une mesure fiscale pour soutenir les producteurs forestiers canadiens.

La PPFQ a aussi attiré l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur l'importance d'améliorer l'environnement fiscal des producteurs forestiers, notamment par l'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière des municipalités. ●



Depuis sa fondation, la PPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés.



## Un nouvel outil pour mettre à profit la catégorie des immeubles forestiers

Depuis maintenant quelques années, les municipalités peuvent diminuer le taux de taxation de la catégorie des immeubles forestiers à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base.

La PPFQ a poursuivi son objectif d'informer les producteurs forestiers et leurs municipalités sur l'importance d'utiliser cet outil fiscal afin de stimuler la mise en valeur des forêts privées. Dans son étude *Mettre à profit la catégorie des immeubles forestiers* parue en mars 2024, la PPFQ s'est notamment intéressée aux possibles économies que pourrait représenter l'utilisation de cette mesure à son plein potentiel. Si toutes les municipalités du Québec appliquaient un taux distinct à 66,6 % du taux de base pour la catégorie des immeubles forestiers, cela représenterait une économie totale de 9,9 M\$ pour les producteurs forestiers, soit en moyenne 295 \$ par producteur forestier reconnu par année. En 2023, 42 municipalités ont choisi de diminuer le taux de taxation des immeubles forestiers sur leur territoire. Cette publication est disponible sur le site [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca). ●



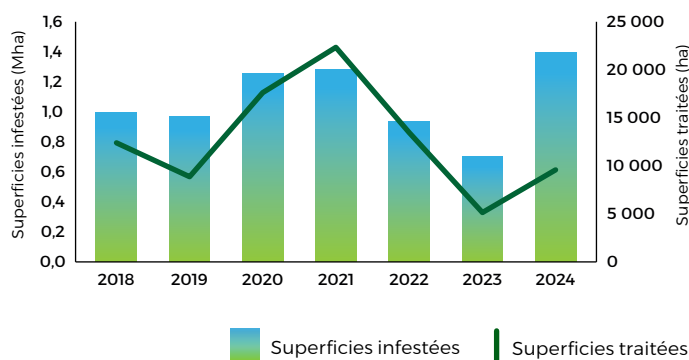
© Sopfim Qc

## Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis 2006 en forêt privée affecte présentement une superficie équivalente à 19 % de toutes les forêts privées du Québec. Nous estimons à 31 000 le nombre de propriétaires de boisés affectés par l'épidémie. Afin d'atténuer les impacts, la FPFQ, Groupements forestiers Québec (GFQ) et le MRNF travaillent de concert depuis 2016 pour agir tant à l'échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse en forêt privée visent, entre autres, à répondre aux besoins en travaux sylvicoles des régions affectées.

En 2024, le programme de protection des petites forêts privées a permis d'arroser une superficie de 9 566 hectares, en hausse de 87 % par rapport à l'année précédente en raison d'une progression de l'intensité de l'épidémie et des superficies infestées. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). Celle-ci travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée, et, pour bénéficier de ses interventions, les propriétaires doivent être enregistrés commeproducteursforestiers. Apprenez-en davantage au [foretprivée.ca/tordeuse](http://foretprivée.ca/tordeuse).

### Évolution des superficies infestées et du programme de protection des petites forêts privées contre la tordeuse



## Première détection du longicorne brun de l'épinette

Un nouvel envahisseur a fait son apparition dans les boisés du Québec : le longicorne brun de l'épinette a été détecté pour la première fois en Beauce durant l'été 2024. Cet insecte forestier exotique s'attaque aux épinettes matures, surannées ou affaiblies en creusant des trous sous l'écorce, occasionnant une mortalité au bout de quelques années. Des avis d'interdiction de déplacement des billes d'épinette et du bois de chauffage ont été envoyés aux propriétaires de terrains situés près des endroits où l'insecte a été capturé. Le piégeage de l'insecte et les inspections visuelles continueront en 2025 dans le but de l'éradiquer grâce à une détection précoce. ●



Un nouvel envahisseur a fait son apparition dans les boisés du Québec : le longicorne brun de l'épinette a été détecté pour la première fois en Beauce durant l'été 2024.

## Participer à la lutte contre les changements climatiques

Les boisés des 162 900 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone témoignant de leur participation active à la lutte contre les changements climatiques. Les investissements sylvicoles réalisés en forêt privée depuis des décennies permettent d'accroître la séquestration de carbone des forêts privées.

La FPFQ est aussi soucieuse de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. Elle participe à diverses initiatives et consultations pour identifier des solutions aidant les propriétaires forestiers à relever ce défi. Pensons à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou bien la diversification des sources de revenus pour permettre aux producteurs de faciliter l'adaptation de leurs boisés aux changements climatiques, d'y séquestrer davantage de carbone et de soutenir la protection de la biodiversité. ●

### Vente de crédits de carbone forestier

L'entreprise Forair développe une technologie et une méthodologie pour simplifier l'enregistrement des projets en forêt privée de vente de crédit de carbone forestier sur le marché réglementé. Un projet pilote regroupant environ 80 propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue a permis d'inventorier plus de 450 hectares en boisements hâtifs pouvant bénéficier de crédits compensatoires. Cette initiative pourrait récompenser les producteurs qui appliquent des mesures bénéfiques pour accroître la séquestration de carbone forestier. La FPFQ travaille de concert avec Forair pour établir un protocole de collaboration entre l'entreprise et les producteurs, de façon à protéger les intérêts des propriétaires de plantations forestières souhaitant signer une entente avec cette dernière.

La FPFQ a aussi soutenu financièrement le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) dans son initiative de développer une formation ouverte à tous visant à approfondir la compréhension du carbone forestier. Cette formation vise à mieux comprendre le rôle des forêts et de la gestion forestière dans la lutte contre les changements climatiques. ●

### **Plan nature 2030 : s'allier aux propriétaires forestiers pour protéger la biodiversité**

Le 7 octobre 2024, le ministère responsable de l'environnement a adopté le Plan nature 2030. Cette stratégie gouvernementale vise à atteindre les objectifs du gouvernement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et de conservation de la biodiversité. Le plan prévoit un appui de 7 M\$ pour la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés identifiant les éléments relatifs à la biodiversité, aux milieux humides et aux espèces à statut précaire en forêt privée. Les producteurs pourront-ils compter sur cette avancée dès 2025?

Autre élément notable, le gouvernement souhaite développer plusieurs types d'aires protégées et conservées afin de respecter les engagements de protection de 30 % du territoire québécois. En ce sens, la FPFQ avait soumis la proposition des servitudes forestières, qui pourrait constituer une solution efficace pour accroître rapidement les superficies soumises à des engagements légaux de conservation, tout en permettant l'utilisation durable des ressources forestières et acéricoles ainsi qu'une reconnaissance des efforts du propriétaire. ●

### **Volte-face sur la hausse substantielle des amendes en cas d'abattage illégal**

L'incohérence réglementaire règne en forêt privée, où chacune des municipalités a le pouvoir d'établir une réglementation distincte. En décembre 2023, le Gouvernement du Québec a exacerbé la situation en adoptant une modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui a eu pour conséquence de quintupler le montant des amendes en cas d'abattage illégal d'arbres en forêt privée. Les changements réalisés sans consultation du secteur forestier avaient comme objectif de mieux protéger les boisés urbains contre les activités illégales de déboisement. Toutefois, l'impact pour le secteur de la forêt privée aurait pu s'avérer catastrophique puisque l'amende maximale pouvait s'élever à 1 000 \$ par arbre abattu et jusqu'à 100 000 \$ par hectare déboisé.

La FPFQ a rapidement fait pression sur le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui a fait volte-face le 7 juin 2024 lors de l'adoption du projet de loi n° 57. Les montants minimaux des amendes ont été abaissés à leur niveau précédent, tandis que les montants maximaux ont été doublés pour dissuader les promoteurs récalcitrants. Les changements adoptés incluent une amende minimale de base de 500 \$, à laquelle s'ajoutent des montants variables selon la superficie récoltée (plus ou moins de 1 000 m<sup>2</sup>) et le type de coupe (partielle ou totale). ●

## Défendre le droit de réaliser des activités forestières commerciales

La FPFQ intervient fréquemment auprès du gouvernement, du milieu municipal et de la société civile pour défendre le droit des producteurs forestiers de réaliser des activités forestières commerciales. La recherche d'exemptions dans un contexte de complexification réglementaire, la mise en place de formations et la diffusion d'informations sensibles constituent des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, la FPFQ a produit une série de fiches destinées à agrémenter les plans d'aménagement forestier bonifiés. Ces fiches, validées par des experts, contiennent une brève description des milieux, des espèces sensibles et des mesures de mitigation adaptées au contexte de la forêt privée. La FPFQ a également participé à la mise en place d'une formation concernant les nouvelles exigences légales touchant les milieux humides et hydriques et produit une vidéo démontrant les nouvelles exigences réglementaires concernant la protection des milieux humides. Elle a de plus publié la 5<sup>e</sup> édition révisée du guide *Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain*. Les propriétaires de boisés et les entrepreneurs forestiers y trouveront une multitude de recommandations portant sur la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail. ●

## La FPFQ à la rencontre du monde municipal des Laurentides

Le 10 octobre dernier, la FPFQ a participé et soutenu financièrement le Colloque | Municipalités + Forêt privée organisé par Signature Bois Laurentides à Mont-Tremblant. Cet événement rassemblant des élus municipaux, des urbanistes, des conseillers en aménagement du territoire et des intervenants du secteur forestier se voulait un lieu de rassemblement, de réflexion et d'échanges sur l'avenir et le rôle de la forêt privée. Il a permis de rappeler le rôle du secteur municipal dans la mise en valeur de la forêt privée et de valoriser l'aménagement forestier comme outil de conservation et d'adaptation – voire de lutte – aux changements climatiques. Ce fut aussi l'occasion de discuter des enjeux réglementaires qui peuvent empêcher les acteurs de la forêt privée d'accomplir leur mission. ●

## Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers.

En plus des contributions directes réalisées par les producteurs forestiers, le financement pour le soutien à la mise en valeur des forêts privées provient principalement du gouvernement provincial, mais également de l'industrie forestière et ponctuellement du gouvernement fédéral. En 2024, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont, en tout et pour tout, atteint 81,6 M\$ (soit le même montant qu'en 2023.). Bien que certaines aides financières aient pris fin en 2023-2024, comme le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC 2019-2023) ou la mesure 2021-2024 de 43 M\$, de nouvelles annonces ont pallié les besoins de mise en valeur des forêts privées, soit :

- une somme de 27 M\$ pour bonifier l'aide financière accordée aux producteurs forestiers dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en 2024-2025 pour un total prévu de 147 M\$ sur la période 2024-2029;
- un montant de 3 M\$ pour réaliser des plans d'aménagement forestier bonifiés dans le cadre du Plan nature 2030.

## Montants octroyés par le MRNF aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées ar territoire d'agence régionale en 2024

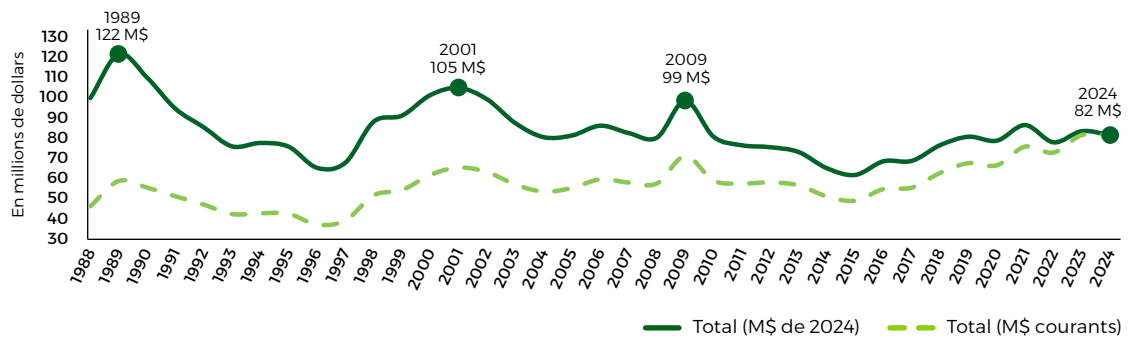
Exercice 2024-2025					
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Budget supplémentaire du PAMVFP de 27 M\$	Plan pour une économie verte (PEV 2030)	Plan nature 2030 (PAF bonifiés)	Total
Abitibi	1 501 700 \$	1 535 000 \$	1 505 955 \$		4 542 655 \$
Appalaches	2 268 220 \$	2 535 000 \$	108 953 \$		4 912 173 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	4 857 000 \$	278 459 \$		12 173 059 \$
Bois-Francs	1 903 400 \$	1 537 000 \$	8 065 \$		3 448 465 \$
Chaudière	2 140 980 \$	3 126 000 \$	44 291 \$		5 311 271 \$
Côte-Nord	305 900 \$	263 000 \$	- \$		568 900 \$
Estrie	2 518 000 \$	3 357 000 \$	12 904 \$		5 887 904 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	927 000 \$	116 543 \$		2 997 693 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	948 000 \$	686 120 \$		3 466 670 \$
Lanaudière	571 200 \$	491 000 \$	- \$		1 062 200 \$
Laurentides	982 150 \$	911 000 \$	- \$		1 893 150 \$
Mauricie	1 265 400 \$	1 749 000 \$	- \$		3 014 400 \$
Montréal	954 650 \$	639 000 \$	- \$		1 593 650 \$
Outaouais	1 121 000 \$	1 269 000 \$	38 122 \$		2 428 122 \$
Région de Québec	1 450 800 \$	1 725 000 \$	- \$		3 175 800 \$
Saguenay	727 700 \$	701 000 \$	178 706 \$		1 607 406 \$
Témiscamingue	264 600 \$	430 000 \$	- \$		694 600 \$
<b>Total</b>	<b>28 800 000 \$</b>	<b>27 000 000 \$</b>	<b>2 978 118 \$</b>	<b>3 000 000 \$</b>	<b>61 778 118 \$</b>

Source : Compilation de la FPFQ à partir des informations du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Notes : Un budget de 100 000 \$ pris à même le PAMVFP et non distribué aux agences finance des projets ponctuels suprarégionaux dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées. Pour la saison 2024-2025 un budget supplémentaire de 27 M\$ a été alloué à la forêt privée dans le cadre du PAMVFP. Un budget total de 8,1 M\$ est alloué de 2023 à 2026 afin d'atténuer les changements climatiques par le boisement et le reboisement en forêt privée, dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV 2030). Un budget de 3 M\$ est prévu dans le cadre du Plan nature 2030 afin de réaliser des plans d'aménagement forestier bonifiés. La répartition régionale n'est pas encore connue.

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences. ●

### Évolution des budgets pour la mise en valeur des forêts privées



Sources : MRNF; FPFQ; Revenu Québec; Statistique Canada, IPC du Québec : 2002=100.

Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.



## Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois. ●

## Réalisations 2024-2025

### Préserver l'accès aux marchés

14

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs en forêt privée puisqu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation.

Pour tenter d'équilibrer les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires; et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète des principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année. ●



Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 177 consultations différentes concernant l'allocation des bois.

### Assurer le respect du principe de la résidualité

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 177 consultations différentes concernant l'allocation ou le transfert de bois issu des forêts publiques aux usines de transformation du bois. Ces consultations auront permis d'évaluer l'impact de ces allocations sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois. Le but de ces analyses est de défendre la place de la forêt privée et de faire respecter le caractère résiduel du bois de la forêt publique établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La FPFQ propose constamment des pistes de solutions pour améliorer le respect du principe de la résidualité, comme d'amender le processus administratif de consultation dans le cadre de la gestion de droits forestiers et de réaliser un bilan annuel permettant de valider le respect du principe de la résidualité dans l'attribution des volumes de bois des forêts publiques. ●



En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière.

### Évaluer le volume de bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière. Tous les cinq ans, ces données servent à estimer les volumes pouvant réaliste-ment être récoltés advenant des conditions optimales de mise en marché. L'évaluation du volume de bois mobilisable en forêt privée permet de limiter les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible. La FPFQ et les syndicats et offices affiliés veillent au respect du principe de résidualité en participant aux consultations sur les ventes de gré à gré et celles concernant les plans spéciaux de récupération des bois affectés par des catastrophes naturelles qui accroissent ponctuellement l'offre de bois des forêts publiques. ●



### Les nouveaux calculs de possibilité forestière en forêt privée

Les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée évaluent le niveau maximal de récolte annuelle des différentes régions du Québec. Depuis deux ans, la FPFQ a débuté une nouvelle ronde de calculs de possibilité forestière en forêt privée alors que deviennent disponibles les données du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier. Pour l'instant, les calculs de possibilité forestière ont été complétés pour sept agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Déjà, une augmentation significative des volumes de bois sur pied est observable, ce qui témoigne des efforts d'aménagement forestier et d'investissements sylvicoles réalisés ces dernières décennies. ●

### Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques pour les acteurs du secteur forestier. ●



## Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Au cours des dernières années, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont dû, tour à tour, défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage. En 2023-2024, la RMAAQ rendait des décisions favorables aux trois syndicats concernés. Dans ces dossiers successifs, la FPFQ a appuyé techniquement ces syndicats en produisant des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ, car le dénouement de ces dossiers est susceptible d'impacter des milliers de producteurs forestiers soucieux d'obtenir des conditions équitables de mise en marché du bois de sciage. ●

## Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MRNF. ●

## Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

Depuis la fin, le 12 octobre 2015, du dernier accord sur le bois d'œuvre résineux, les exportations canadiennes de bois d'œuvre sont assujetties à des tarifs antidumping et compensateurs inéquitables qui nuisent à l'ensemble du secteur. La FPFQ continue de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. Au cours des dernières années, la FPFQ a fourni au MRNF des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain. ●

### Guerre commerciale

Le président Trump a déclenché une guerre tarifaire aux conséquences néfastes pour l'économie et le secteur forestier. Les producteurs forestiers se trouvent au milieu de ces feux croisés alors que trois fronts s'ouvrent simultanément :

1. Depuis avril 2017, le conflit du bois d'œuvre force les scieries canadiennes à payer des tarifs douaniers. Initialement fixés à 20 %, les taux sont révisés annuellement et atteignent pour l'instant 14,40 %, mais pourraient bondir en 2025.
2. Le 1<sup>er</sup> mars 2025, le président Trump a ordonné une enquête sur toutes les importations de bois d'œuvre, incluant celles du Canada. Le secrétaire au Commerce aura 270 jours (jusqu'au 26 novembre 2025) pour déterminer si des quotas et des droits de douane sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale.
3. Le 4 mars 2025, le gouvernement américain a annoncé des tarifs douaniers de 25 % sur l'ensemble des produits canadiens, incluant tous les produits forestiers. Ces tarifs ont été partiellement levés, se limitant pour l'instant aux seuls produits ne cadrant pas dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Difficile d'anticiper comment cette guerre tarifaire se soldera. ●



Le président Trump a déclenché une guerre tarifaire...

## Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et des analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, de l'archivage et de la recherche, la FPFQ administre le site [InfoBois.ca](http://InfoBois.ca), accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois. Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ses analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et dans son infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site [foretprivée.ca](http://foretprivée.ca).

## EUDR : un autre défi de traçabilité en forêt privée

La Commission européenne a adopté une nouvelle législation qui entrera en vigueur le 30 décembre 2025 : le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts, communément appelé European Union Deforestation Regulation (EUDR). Le bois et ses dérivés importés par l'Union européenne devront éviter d'être à l'origine de toute déforestation, être produits conformément à la législation du pays d'origine et être accompagnés d'une déclaration de diligence raisonnable incluant une chaîne de traçabilité. La FPFQ et les syndicats de producteurs de bois coordonnent leurs interventions avec d'autres acteurs du secteur forestier pour simplifier la traçabilité du bois des forêts privées, notamment par le développement de solutions technologiques.



La Commission européenne a adopté le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts qui aura une incidence sur la traçabilité du bois des forêts privées du Québec.

## Diriger le bon bois à la bonne usine

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web pour les propriétaires et producteurs forestiers désireux de connaître le meilleur marché pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Les utilisateurs bénéficient également d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Cette application, disponible dans presque toutes les régions du Québec, devient peu à peu l'outil de référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus. ●



 PrixBois.ca



## Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont mis sur pied l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

L'organisme assure la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du Forest Stewardship Council® (FSC®). Le certificat numéro FSC-C015405 est un certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité qui est détenu par Forêts privées certifiées du Québec et couvre près de 200 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, de la Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé. ●

## Coordonner l'implantation du logiciel SPBOIS

Depuis quelques années, la FPFQ assure la coordination de l'implantation de SPBOIS, un logiciel de gestion et de facturation développé spécifiquement pour les besoins des syndicats de producteurs de bois. Trois syndicats utilisent déjà ce logiciel et trois autres affiliés prévoient l'intégrer dans leurs opérations à brève échéance. L'implication de la FPFQ permet de répartir les coûts de développement entre les affiliés et d'identifier des solutions technologiques communes. ●

## Bilan de la mise en marché du bois de la forêt privée en 2024

Entre janvier et décembre 2024, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,4 Mm<sup>3</sup> de bois, toutes essences confondues. En 2024, 75 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 11 % aux usines de panneaux et autres utilisations, 12 % aux usines de pâtes et papiers ainsi que 3 % aux usines de biomasse.

La valeur du bois mis en marché en 2024 est évaluée à 539 M\$ (+36 M\$), ce qui représente une hausse de 7,2 % par rapport à l'année précédente. En 2024, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 400 M\$ (+26 M\$), en hausse de 7,0 %.

Globalement, 70 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 30 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché a augmenté de 7,3 % par rapport à 2023. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm<sup>3</sup> chaque année. ●

### Volume de bois mis en marché en 2024 par les producteurs forestiers (m<sup>3</sup>)

Plan conjoint	Biomasse	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2024	Proportion de la mise en marché	Total en 2023	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	900	0	211 600	266 600	479 000	7 %	321 200	49 %
Bas-Saint-Laurent	35 700	115 600	1 154 400	64 100	1 369 900	21 %	1 315 000	4 %
Beauce	17 500	109 100	797 000	0	923 600	14 %	905 300	2 %
Centre-du-Québec	37 400	40 800	139 100	21 100	238 400	4 %	217 200	10 %
Côte-du-Sud	1 000	54 500	348 900	0	404 400	6 %	350 600	15 %
Gaspésie	0	9 700	158 200	5 800	173 700	3 %	108 500	60 %
Gatineau	900	10 500	50 000	55 800	117 200	2 %	94 100	25 %
Laurentides et Outaouais	0	20 700	133 100	68 500	222 300	3 %	182 500	22 %
Mauricie	66 500	8 700	234 000	46 200	355 500	6 %	316 800	12 %
Pontiac	0	13 400	34 800	31 500	79 700	1 %	75 400	6 %
Québec	19 700	98 500	692 700	30 900	841 700	13 %	853 100	-1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 600	9 300	195 200	90 500	297 500	5 %	337 900	-12 %
Sud du Québec	0	276 800	636 900	0	913 700	14 %	901 900	1 %
<b>Forêt privée du Québec</b>	<b>182 300</b>	<b>767 500</b>	<b>4 786 000</b>	<b>680 900</b>	<b>6 416 600</b>	<b>100 %</b>	<b>5 979 400</b>	<b>7 %</b>

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

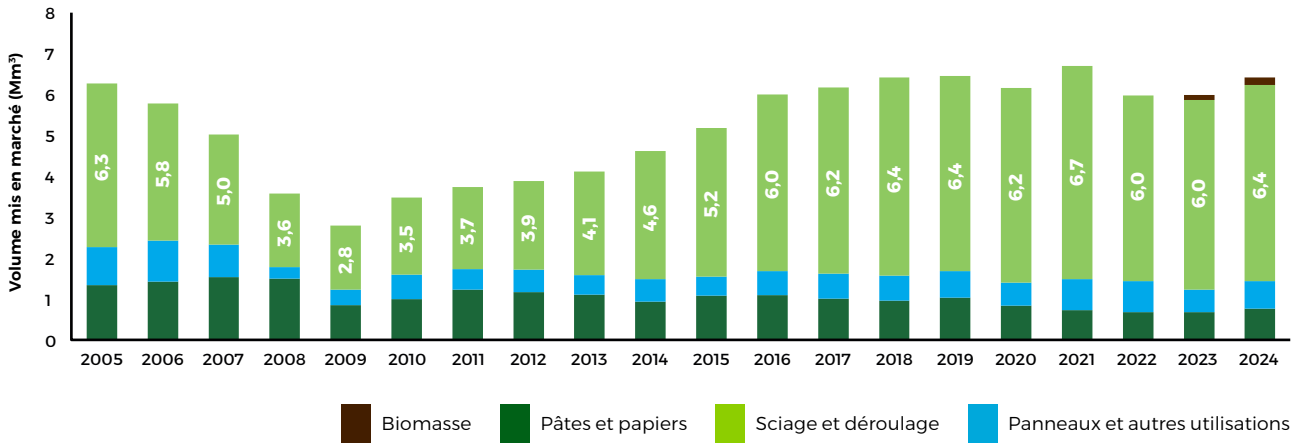
Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers - **Compilation** : Fédération des producteurs forestiers du Québec



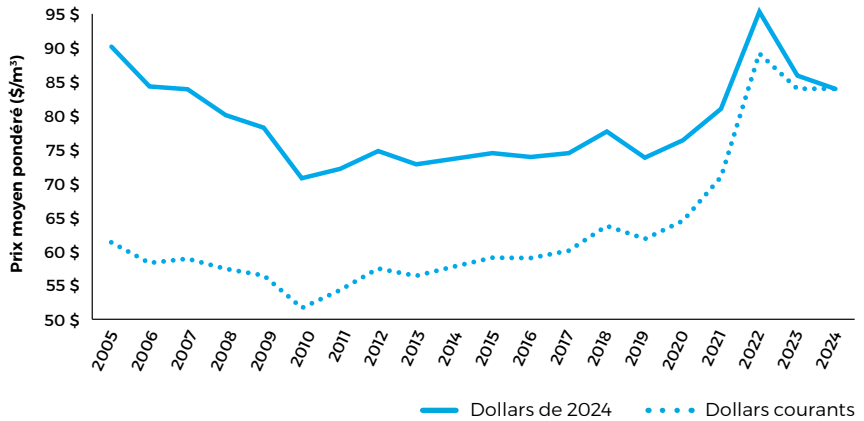
**Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2024 par type d'utilisation**

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Biomasse	10 057 000 \$	7 634 000 \$
Pâtes et papiers	45 060 000 \$	30 214 000 \$
Sciage et déroulage	440 894 000 \$	334 063 000 \$
Panneaux et autres utilisations	42 639 000 \$	28 565 000 \$
<b>Total</b>	<b>538 650 000 \$</b>	<b>400 475 000 \$</b>

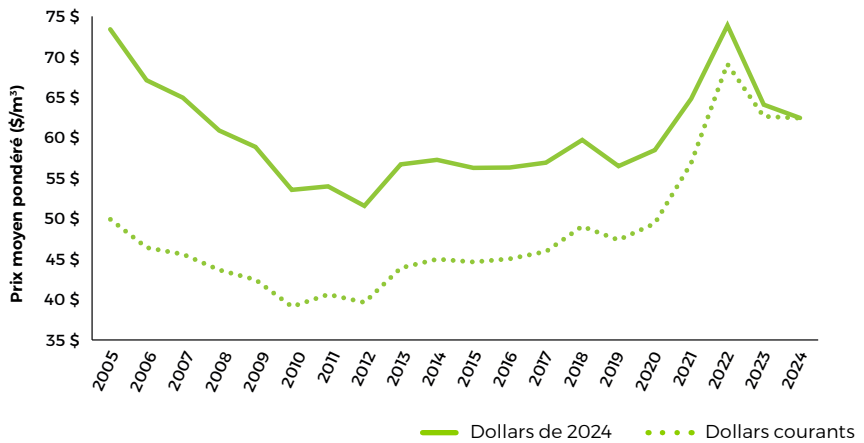
### Évolution des livraisons par les producteurs de la forêt privée par secteur d'activité de 2005 à 2024 (Mm<sup>3</sup>)



**Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée**  
(estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



**Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée**  
(estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)





## Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec. La mise en commun des ressources améliore l'offre de service aux producteurs forestiers et assure une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment rendue possible par l'important effort de communication qui est déployé pour rejoindre les 162 900 propriétaires et producteurs forestiers ●.

## Réalisations 2024-2025

### Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser les actions. ●

### Publier la revue *Forêts de chez nous*

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec *La Terre de chez nous* et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers et acéricoles. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers. ●



### Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la diffusion des publications de la FPFQ, les membres des Amis de la forêt privée bénéficient de différents avantages, comme des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*. ●



## Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier

Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon, décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. En 2024, le récipiendaire fut M. Martin J. Côté. Il a été récompensé lors du banquet du congrès pour avoir œuvré pendant 23 ans en syndicalisme forestier. M. Martin J. Côté a été administrateur du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec à partir de 1990, puis en a assuré la présidence de 2001 à 2013. Il est également maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse depuis 2005 et siège comme administrateur au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Parmi ses réalisations,

notons ses ardentes représentations auprès des MRC de Bellechasse et de Lévis afin que les producteurs forestiers soient consultés dans l'élaboration des règlements sur l'abattage d'arbres. Tout au long de sa carrière, il a défendu l'intérêt des producteurs de façon éloquente; il a toujours favorisé l'unité de ses collègues au sein du conseil d'administration et a contribué à la cohésion des syndicats et à leur unité au sein de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. ●



## Rédiger l'infolettre Forêts de chez nous PLUS

*Forêts de chez nous PLUS* est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et de détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question. ●



## Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, qui relaie aux acteurs de la forêt privée les dernières nouvelles concernant l'actualité forestière. ●



## Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Les représentants de la FPFQ siègent à plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des gaz à effet de serre et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural. ●

**UPA** L'Union  
des producteurs  
agricoles



## Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessite cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions. ●

## Réalisations 2024-2025

### Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, sur les caractéristiques des propriétaires forestiers et sur les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site [foretprivée.ca](http://foretprivée.ca). ●

24



© Photo générée par intelligence artificielle

### Enquête auprès des propriétaires forestiers

À l'aube de la révision des planifications forestières régionales par les agences de mise en valeur de la forêt privée, l'actualisation du portrait des propriétaires forestiers aux échelles régionale et provinciale est nécessaire pour adapter les programmes gouvernementaux visant à stimuler l'aménagement forestier et la récolte de bois sur leurs terres. En 2025, la FPFQ a réamorcé une enquête sur les propriétaires forestiers afin de suivre l'évolution de leur profil sociodémographique et de caractériser les enjeux contemporains qui leur sont propres, à l'image de l'enquête sociodémographique précédente réalisée en 2012. Les résultats seront diffusés plus tard en 2025. ●



## Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La PPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires et interventions de la PPFQ ont porté sur :

- la révision de droits forestiers et l'octroi de volumes ponctuels en provenance de la forêt publique auprès de différents industriels forestiers;
- la nécessité de mieux informer les élus municipaux sur l'aménagement, la mise en valeur et la conservation des forêts privées;
- la protection des acquis des producteurs forestiers lors de l'implantation de mesures de protection pour le caribou du Québec;
- la perte de revenu des producteurs face à la hausse de la récolte de bois en forêt publique;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques;
- le respect du droit des propriétaires forestiers à donner leur consentement libre et éclairé lors de l'implantation de projets de paysages humanisés;
- la réflexion sur l'avenir de la forêt devant mener à la modernisation du régime forestier;
- le projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- l'accroissement du financement des budgets de mise en valeur des forêts privées;
- les consultations prébudgétaires des gouvernements provincial et fédéral;
- l'élargissement des critères d'application du programme de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la petite forêt privée. ●



Les propriétaires forestiers sont de plus en plus nombreux au Québec .

**De 133 700 à 162 900 propriétaires forestiers au Québec**

Les propriétaires forestiers sont de plus en plus nombreux au Québec nous confirme le MRNF dans sa plus récente analyse de la situation demandée par la PPFQ. On dénombre aujourd'hui au moins 162 900 propriétaires forestiers différents en nous fiant aux informations cadastrales. Il s'agit d'un accroissement significatif, alors que la dernière estimation qui circulait remontant à 2014 évaluait le nombre de propriétaires forestiers à 133 700 (+29 200). Ce recensement éclaircit également le régime de propriété des forêts privées puisque 82 % des boisés de 4 ha et plus appartiennent à des individus, à des groupes de personnes et à des familles. Le résiduel se compose d'entreprises ou de compagnies (15 %) et d'associés et autres sociétés en nom collectif (3 %). ●

## Un nouveau régime forestier

La FPFQ a participé activement à la réflexion sur l'avenir de la forêt initiée par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina. Cette consultation a débuté par une tournée des régions où les syndicats de producteurs forestiers ont pu présenter leur vision d'avenir pour la forêt privée et les besoins des producteurs forestiers pour la réaliser. Elle s'est poursuivie avec une rencontre nationale le 11 avril 2024 à laquelle la FPFQ a été conviée. À ce moment, la FPFQ a proposé des solutions pour l'avenir de la production de bois, pour l'avenir des écosystèmes forestiers et pour l'avenir de la biodiversité en forêt privée. Cette réflexion s'est soldée par la volonté du gouvernement d'adopter un tout nouveau régime forestier avec une intention ferme de déposer un projet de loi en ce sens au printemps 2025.



...la FPFQ a proposé des solutions pour l'avenir de la production de bois, pour l'avenir des écosystèmes forestiers et pour l'avenir de la biodiversité en forêt privée.



## Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- promouvoir le congrès de la FPFQ ayant pour thème la bioéconomie en forêt privée;
- souligner les récipiendaires du prix Henri-Paul-Gagnon et des bourses commémoratives Peter deMarsh et Christopher Lee;
- dénoncer le double préjudice à l'endroit des producteurs forestiers, soit le conflit du bois d'œuvre et la concurrence déloyale de la forêt publique;
- dénoncer les agissements d'organisations en porte-à-faux avec les projets de mise en marché collective du bois de sciage;
- informer le public sur les conséquences d'une guerre commerciale avec les États-Unis sur le secteur forestier et les producteurs forestiers.

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de quatre communiqués qui ont généré la rédaction de plusieurs dizaines d'articles dans des revues, journaux, sites Web et ont mené à de multiples entrevues, tant au niveau régional que national. Ces initiatives positionnent la FPFQ comme une interlocutrice importante du secteur forestier québécois et accroissent son pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers. ●

## Participer à la vie publique sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube et LinkedIn pour joindre les médias, les producteurs et les autres intervenants intéressés par son action. Dernièrement, pour donner suite aux recommandations d'un audit sur ses outils de communication, la FPFQ a déployé des efforts pour réactiver et moderniser sa présence sur les réseaux sociaux. Chaque semaine, la page Facebook informe les propriétaires forestiers sur des dossiers d'intérêt alors que la page LinkedIn permet d'intéresser les acteurs de milieu forestier en ce qui a trait aux enjeux des producteurs forestiers. ●

## Double préjudice à l'endroit des producteurs forestiers

La PPFQ et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont tenu une conférence de presse à Saint-Moïse le 7 novembre 2024 pour dénoncer fermement le traitement réservé aux producteurs forestiers, confrontés depuis plusieurs années à une concurrence déloyale de la forêt publique ainsi qu'à un conflit du bois d'œuvre qui les affecte de façon illégitime. Le dossier de la résidualité était au cœur des discussions.



« Plusieurs usines suspendent leurs opérations en raison d'un contexte commercial moins favorable, ce qui entraîne une baisse de la demande. Parallèlement, le gouvernement québécois continue d'attribuer des volumes importants en forêt publique, d'exiger des redevances beaucoup trop basses et d'appuyer financièrement la récolte de ce bois. En conséquence, le marché est saturé, les prix s'effondrent, les usines encore en activité privilégient le bois public (à moindre coût) et nos producteurs perdent des livraisons et des revenus importants », a déclaré le président de la PPFQ, Gaétan Boudreault.



CANADIAN FOREST OWNERS | PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU CANADA

## Implication auprès des Propriétaires forestiers du Canada

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, relèvent du gouvernement fédéral. Pour se faire entendre, la PPFQ est un membre actif de Propriétaires forestiers du Canada (PFC), un organisme pancanadien qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

PFC défend les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 450 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. L'organisme porte d'une seule et même voix nationale la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires forestiers canadiens. PFC fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale et la valorisation des ressources forestières privées. ●

## Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, de former des coalitions sur les enjeux et de convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la PPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées. Cette année, les conférences suivantes furent livrées :

- « Le portrait des propriétaires forestiers » dans le cadre du Colloque Municipalités + Forêt privée de Signature Bois Laurentides (Vincent Miville);
- Enjeux et opportunités en forêt privée dans le cadre du cours de Problématique forestière de l'Université Laval donné aux futurs ingénieurs forestiers (Vincent Miville);
- « Le marché du bois d'œuvre et ses répercussions sur l'aménagement forestier » dans le cadre du congrès des coopératives forestières (Cassie Vidal et Vincent Miville);
- « Quand conservation et foresterie vont de pair » dans le cadre de la Table ronde du Cercle de la relève de Conservation de la Nature Canada (Camille Bonhomme);
- Opportunités et défis du développement durable » dans le cadre du Panel de discussion au Club développement durable de l'AEMBA de HEC Montréal (Camille Bonhomme). ●

## Les administrateurs : une équipe de passionnés

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés. ●



**Gaétan Boudreault**  
Président  
Région de Québec



**André Roy**  
Premier vice-président  
Sud du Québec



**Maurice Veilleux**  
Deuxième vice-président  
Bas-Saint-Laurent



**Vincent Miville,**  
ing.f., M. Sc.  
Directeur général



**Marc-André Rhéaume,**  
ing.f.  
Directeur général adjoint



**Yvon Boisvert**  
Membre de l'exécutif  
Centre-du-Québec



**Pierre Lemieux**  
Membre de l'exécutif  
Côte-du-Sud



**Normand Roy**  
Abitibi-Témiscamingue



**Philippe Tessier**  
Adjoint de direction



**Camille Bonhomme, ing.f.**  
Responsable à  
l'aménagement forestier



**Carol Fortin**  
Beauce



**Rémy Leblanc**  
Gaspésie



**Yvon Parker**  
Gatineau



**Cassie Vidal, M. Sc.**  
Économiste forestière



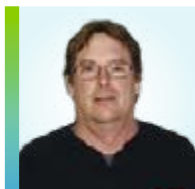
**Patrick Cartier, ing.f.**  
Consultant



Laurentides  
et Outaouais



**Jean-Luc Fafard**  
Mauricie



**Chuck Huckabone**  
Pontiac



**Gérald Vinette**  
Comptable



**Michel Côté**  
Région de Québec



**Pierre-Maurice Gagnon**  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Employés

La permanence de la FPFQ gère les activités reliées aux ressources administratives, financières et matérielles de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. ●

# Organisations affiliées

## **Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue**

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda  
[spbat.qc.ca](http://spbat.qc.ca) 819 762-0835

## **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**

284, rue Potvin, Rimouski  
[spfbsl.com](http://spfbsl.com) 418 723-2424

## **Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges  
[apbb.ca](http://apbb.ca) 418 228-5110

## **Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec**

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières  
[foretprivee.ca/centreduquebec/](http://foretprivee.ca/centreduquebec/) 819 697-2922

## **Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud**

1120, 6e Avenue, bureau 400, La Pocatière  
[spbcs.ca](http://spbcs.ca) 418 856-4639

## **Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie**

172, boulevard Perron Est, New Richmond  
[spfgaspesie.com](http://spfgaspesie.com) 418 392-7724

## **Office des producteurs de bois de la Gatineau**

276, rue Principale Sud, Maniwaki  
[opbg.ca](http://opbg.ca) 819 449-6649

## **Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais**

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier  
[apflo.ca](http://apflo.ca) 819 623-2228

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières  
[foretprivee.ca/mauricie/](http://foretprivee.ca/mauricie/) 819 370-8368

## **Office des producteurs de bois de Pontiac**

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville  
[opdbp.org](http://opdbp.org) 819 647-2448

## **Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec**

5185, rue Rideau, Québec  
[spfrq.qc.ca](http://spfrq.qc.ca) 418 872-0770

## **Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

3635, rue Panet, Saguenay  
[spbsaglac.qc.ca](http://spbsaglac.qc.ca) 418 542-5666

## **Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec**

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke  
[spbestrie.qc.ca](http://spbestrie.qc.ca) 819 346-8906





**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
FORESTIERS DU QUÉBEC**

Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Tél. : 450 679-0530

[foretprivee.ca](http://foretprivee.ca)